

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 JUIN 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_149 : CHEMINEMENTS PIÉTONS RUE SAINT-BARTHÉLEMY –
MARSSAC-SUR-TARN– PLAN DE FINANCEMENT.

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni au Grand Théâtre d'Albi le mardi 29 juin 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, Messieurs Frédéric CABROLIER, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Roland GILLES (pouvoir à Michel FRANQUES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Gilbert HANGARD), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marie-Claire GEROMIN (pouvoir à Pierre DOAT)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

**N° DEL2021_149 : CHEMINEMENTS PIÉTONS RUE SAINT-BARTHÉLEMY –
MARSSAC-SUR-TARN – PLAN DE FINANCEMENT.**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'aménagement d'un cheminement pour piétons rue Saint-Barthélemy à Marssac-sur-Tarn s'inscrit dans le cadre du schéma directeur piétons engagé par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Cet aménagement permettra de relier le cœur de ville au quartier urbanisé en entrée de commune côté Terssac. Pour le confort des usagers et la pérennité de l'ouvrage, son revêtement sera en béton bitumineux.

A l'issue des études de projet, le montant des travaux est évalué à 110 870 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Cheminements piétons rue Saint-Barthélemy – Marssac-sur-Tarn		État (35%)	38 804 €
		Région (25%)	27 717 €
		Autofinancement	44 349 €
TOTAL	110 870 €	TOTAL	110 870 €

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'État et de la Région Occitanie.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Cheminements piétons rue Saint-Barthélemy à Marssac-sur-Tarn » pour un montant de 110 870 €HT.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Cheminements piétons rue Saint-Barthélemy – Marssac-sur-Tarn		État (35%)	38 804 €
		Région (25%)	27 717 €
		Autofinancement	44 349 €
TOTAL	110 870 €	TOTAL	110 870 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de l'État au titre du plan de relance – DSIL et auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif Bourg Centre.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 juin 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL